

ENTENTE DE SERVICES ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Informations sur l'entente de services et appel à la collaboration à un projet pilote

25 janvier 2022

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 



École secondaire
LUCIEN-PAGÉ



COMITÉ DES MESURES
D'ADAPTATION

SECTEUR DES SOURDS



École secondaire
LUCIEN-PAGÉ

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec



Chantal Turcotte

Orthopédagogue-enseignante



Julie Raymond

Orthopédagogue-enseignante



Hélène Boulanger

Orthophoniste



Karine St-Amant

Directrice adjointe SDS

DIRECTION DE
L'ADAPTATION SCOLAIRE



Johanne Trudeau

Professionnelle

Direction de l'adaptation scolaire

Ministère de l'Éducation

Marie-Andrée Verreault

Coordonnatrice

Direction de l'adaptation scolaire

Ministère de l'Éducation

ORDRE DU JOUR



Mesure d'adaptation pour les Sourds et les malentendants

- Mise en contexte
- Capsules vidéo LSQ/orale
- Exemples
- Avantages
- Témoignages



Entente MEQ CSSDM

- Objectif
- Livrables

Projet pilote

- Objectif
- Caractéristiques des élèves
- Rôle de chacun

MISE EN CONTEXTE



- La lecture et l'écriture représentent encore un énorme défi pour l'apprenant sourd
- Ce défi peut devenir un obstacle à l'apprentissage et à l'évaluation de leurs compétences scolaires
- Les résultats scolaires ne reflètent pas toujours le réel potentiel des élèves sourds
- Les mesures d'adaptation mises en place (ex: 1/3 temps, utilisation d'un portable et de logiciels d'aide à la lecture et à l'écriture) ne permettent pas de pallier efficacement les difficultés majeures et persistantes en lecture et en écriture

ET LA SYNTHÈSE VOCALE POUR LA CLIENTÈLE SOURDE ET MALENTENDANTE ?

- À difficulté égale en lecture, l'élève entendant peut avoir accès à l'information écrite par la voix de synthèse, l'élève sourd, de par son handicap, ne peut y avoir accès.
- Les élèves sourds ne sont donc pas en mesure de démontrer leur plein potentiel au-delà de leur difficulté de décodage en lecture.

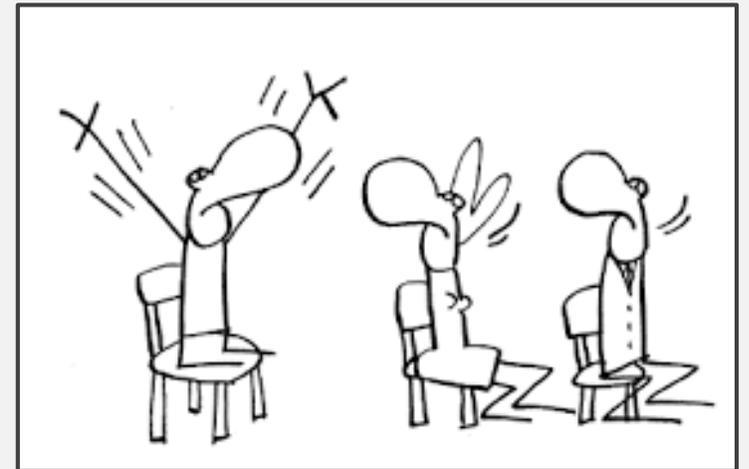


CRÉATION D'UNE NOUVELLE MESURE D'ADAPTATION: CAPSULE VIDÉO LSQ ET ORALE

Afin de pallier la synthèse vocale et d'offrir une mesure d'adaptation pour la clientèle sourde ou malentendante, nous proposons l'utilisation de capsules vidéo avec interprétation LSQ ou orale.

Les capsules vidéo permettent de :

- Démontrer les compétences de l'élève et ses connaissances dans toutes les matières scolaires au-delà de ses difficultés de décodage en lecture et en écriture
- Rendre l'information écrite accessible
- Mettre l'énergie cognitive de l'élève non pas sur le décodage, mais sur le contenu de la matière évaluée (comment répondre aux questions de l'examen)



MESURES
D'ADAPTATION PERMISES
AU GUIDE DE SANCTION
GUIDE DE GESTION –
ÉDITION 2015
« SANCTION DES
ÉTUDES ET ÉPREUVES
MINISTÉRIELLES »
P. 107-109 :

• **2** ... L'accompagnateur peut lire des textes d'épreuves à l'élève, sauf dans les cas où la compétence à lire est évaluée, ...

- ✓ Interprétation signée des évaluations sur vidéo qui permet aux élèves d'accéder au contenu

• **3** Utilisation d'un outil d'aide à la lecture (ex. : synthétiseur vocal)...

- ✓ *Il n'existe actuellement aucun logiciel équivalent à la synthèse vocale des entendants en modalités signée pour les Sourds.*

• **6** Utilisation d'un magnétophone permettant à l'élève, qui est dans l'impossibilité d'écrire, de donner ses réponses verbalement.

- ✓ Réponses en LSQ ou à l'oral avec support de signes sur vidéo.



TÉMOIGNAGE D'UN ÉLÈVE AYANT EXPÉRIMENTÉ LES MESURES D'ADAPTATION



Captation vidéo de l'interprétation signée des textes et des consignes

EXEMPLES DE
CAPSULES VIDÉO
EN SITUATION
D'ÉVALUATION



Interprétation orale avec
support de signes



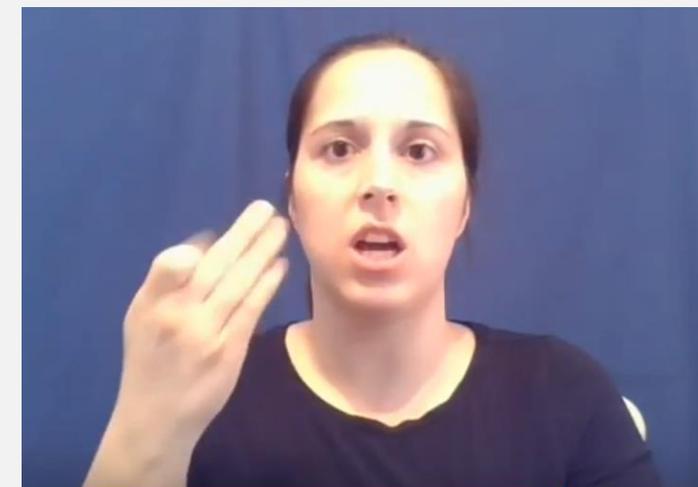
Interprétation LSQ

Captation vidéo de l'interprétation orale des textes et des consignes

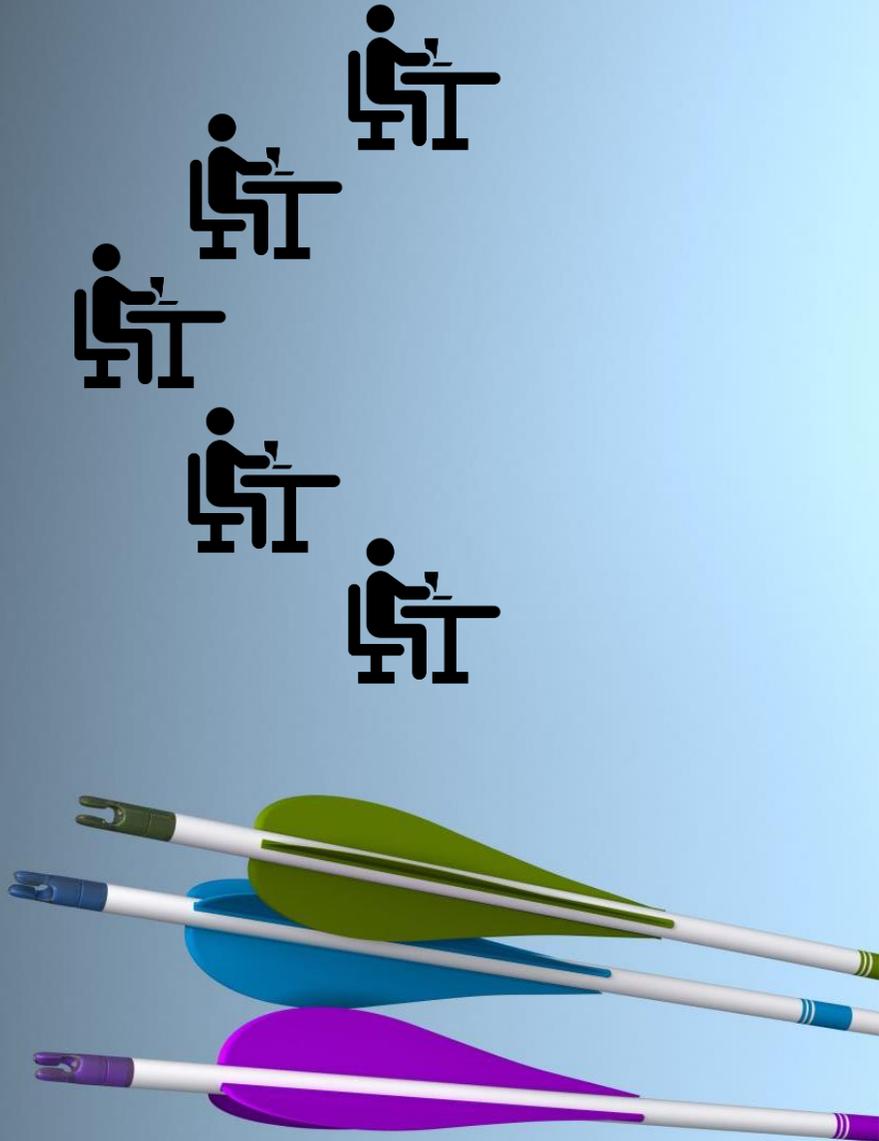
EXEMPLES DE
CAPSULES VIDÉO
EN SITUATION
D'ÉVALUATION



Interprétation orale
avec relief



Interprétation oral LPC



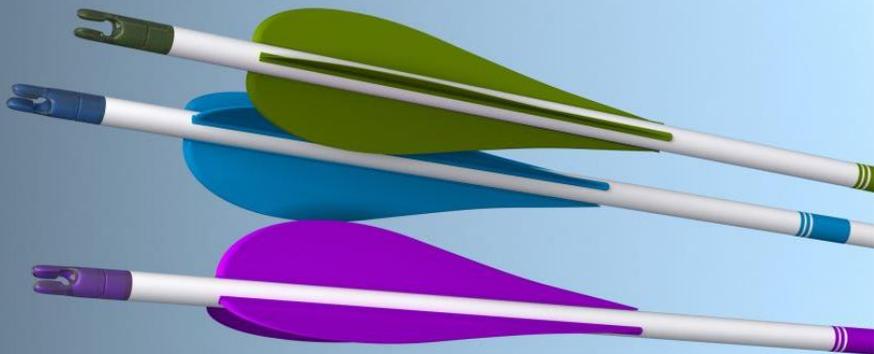
AVANTAGES DE CETTE MESURE

- Retombées de la mise à disposition de l'interprétation-vidéo auprès des élèves:
 - **Plus grande autonomie dans le travail**
 - **Plus grande confiance en soi**
 - **Plus grande motivation**
 - **Meilleures performances scolaires**



AVANTAGES DE CETTE MESURE

- Retombées de l'interprétation-vidéo auprès des enseignants :
 - **Limitation de l'influence humaine inconsciente et induite**
 - **Uniformisation de l'information transmise**
 - **Reflet des connaissances et compétences réelles des élèves au-delà de leurs difficultés de lecture**





TÉMOIGNAGES D'ÉLÈVES

Entente de services entre le MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et le CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Objet de l'entente:

Création d'un centre de production de capsules vidéo permettant aux élèves sourds et malentendants d'accéder au contenu des textes écrits des situations d'évaluation.

Éducation
Québec 



**Centre
de services scolaire
de Montréal**
Québec 



Comprenant notamment les livrables suivants :

- Rendre accessibles aux centres de services scolaires du Québec les capsules vidéo produites au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- Au cours de l'année scolaire 2021-2022, répondre aux demandes de production de capsules vidéo des centres de services scolaires du Québec.



Appel à la collaboration

Considérant :

- Les livrables convenus
- L'échéance de l'entente qui arrive en juin 2022

Nous proposons :

- La création d'un projet pilote permettant de :
 - Rendre accessibles aux centres de services scolaires du Québec les capsules vidéo produites;
 - Répondre aux demandes de production de capsules vidéo des centres de services scolaires du Québec.

Élèves pouvant participer au projet pilote

- Code 44
- Niveau secondaire
- Ayant des difficultés marquées et persistantes en lecture et écriture
- Pour qui la synthèse vocale ne répond pas adéquatement au besoin
- La capsule vidéo pourrait être une mesure d'adaptation répondant aux besoins de l'élève





RÔLE DU COMITÉ MA-SDS DU CSSDM

Présentation de la mesure d'adaptation au CSS participant

Interprétation des examens* et envoi par internet

Partage* de matériel et examens déjà interprétés

Support offert tout au long du projet : documentation, atelier et information

Collaboration avec la personne-ressource du CSS choisie pour le projet et leur ASRSE

** Dans le respect de la loi sur les droits d'auteur*

RESPONSABILITÉS DU CSS PARTICIPANT

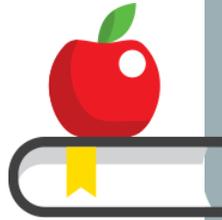
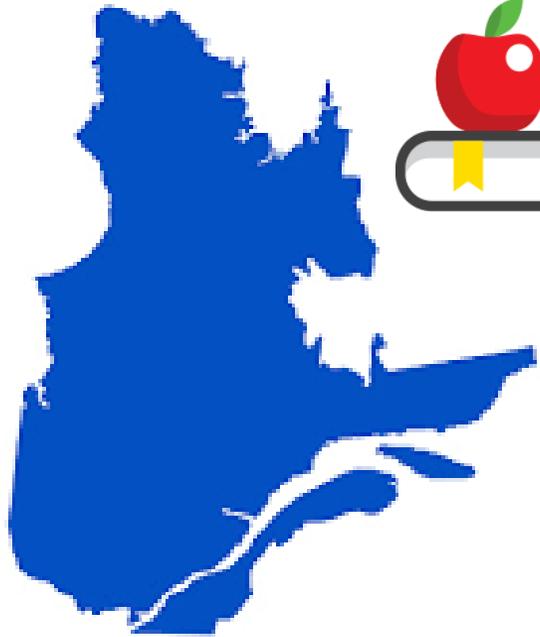
Désigner une personne-ressource pour la réalisation du projet pilote, devant s'assurer de:

- Compléter le formulaire de demande de participation au projet <https://forms.office.com/r/LWIVdIeB8V>

Dans la positive, elle s'assure :

- Que l'élève et sa famille acceptent de participer au projet
- Que la MA est inscrite au PI de l'élève
- Que l'élève dispose de l'équipement et que ce dernier est fonctionnel
- Que l'élève bénéficie du soutien nécessaire dans l'utilisation de la MA
- Que les enseignants sont informés de la MA et s'engagent à collaborer dans l'utilisation de cette mesure
- Que l'échéancier nécessaire pour la production vidéo est respecté (ex.: le faire parvenir 2 semaines à l'avance au CSSDM)
- Qu'une rétroaction sera faite à la suite de l'expérimentation (Questionnaire ou entrevue)
- De travailler en collaboration avec leur ASRSE et le comité MA-SDS CSSDM
- Que la Loi sur les droits d'auteur est respectée (Le milieu scolaire possède le document traduit par capsule vidéo ou s'engage à se procurer les exemplaires nécessaires)





SERVICES SCOLAIRES



RÔLE DES ASRSE

- Diffuser l'information auprès de leurs CSS
- Soutenir et accompagner les écoles participantes
- Effectuer une rétroaction à la suite de l'expérimentation



PROCHAINES ÉTAPES



18 février 2022

- Date limite pour que les CSS manifestent leur intérêt à participer au projet pilote en complétant le formulaire FORMS <https://forms.office.com/r/LWIVdIeB8V>

Février-mars 2022

- Le comité MA-SDS établit un premier contact avec le CSS participant au projet pour planifier la mise en œuvre du projet pilote

Avril-mai-juin 2022

- Expérimentation des capsules vidéo en situation d'apprentissage et d'évaluation

Juin 2022

- Rétroaction des différents acteurs ayant collaboré au projet pilote

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE AU
PROJET PILOTE

Communiquer avec :



H el ene Boulanger

Orthophoniste

boulangerh@csgm.qc.ca

514-596-5400 poste 5390



QUESTIONS?
COMMENTAIRES?